

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

## **Pierre et Vacances**

Société Anonyme  
au capital de 98.934.630 €  
11, rue de Cambrai  
75947 Paris Cedex 19

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 septembre 2020

## **Grant Thornton**

Membre français de Grant Thornton  
International

29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine  
S.A.S. au capital de 2 297 184 €

## **Commissaire aux Comptes**

**Membre de la compagnie régionale  
de Versailles et du Centre**

## **ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre  
S.A.S. à capital variable

## **Commissaire aux Comptes**

**Membre de la compagnie régionale  
de Versailles et du Centre**

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

## PIERRE ET VACANCES

### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

A l'assemblée générale de la Société Pierre et Vacances,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

.../...

**I. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale :**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

**II. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale :**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 décembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton  
International

**ERNST & YOUNG et Autres**



Virginie Palethorpe  
Associée

Anne Herbein  
Associée